

E 6113

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 mars 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 mars 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 mars 2011 (15.03)
(OR. en)**

SN 1816/11

LIMITE

Objet: Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision du Conseil 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie

DÉCISION D'EXÉCUTION 2011/.../PESC DU CONSEIL

du

mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu la décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie¹, et notamment son article 4, paragraphe 1, en liaison avec l'article 31, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne,

¹ JO L 280 du 26.10.2010, p. 18.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 25 octobre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Biélorussie, il convient d'inscrire d'autres personnes sur les listes des personnes faisant l'objet de mesures restrictives qui figurent aux annexes IIIA et IV de la décision 2010/639/PESC. En outre, les informations relatives à certaines personnes inscrites sur les listes figurant aux annexes I, II, III, IIIA et IV de cette décision devraient être mises à jour,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les annexes I, II, III, IIIA et IV de la décision 2010/639/PESC sont remplacées par le texte figurant aux annexes I, II, III, IV et V de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par le Conseil

Le président

ANNEXE I

"Annexe I

Liste des personnes visées à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point a)

....

"

ANNEXE II

"Annexe II

Liste des personnes visées à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point b)

....

"

ANNEXE III

"Annexe III

Liste des personnes visées à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point c)

....

"

ANNEXE IV

"Annexe IIIA

Liste des personnes visées à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point d) et à l'article 2, paragraphe 1, point b)

....

"

ANNEXE V

"Annexe IV

Liste des personnes visées à l'article 2, paragraphe 1, point a)

....

"
